

MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-73

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 18 décembre 2020 à 18 heures 30,

**Date de convocation :** 14 décembre 2020  
**Date d'affichage :** 14 décembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean DIDIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL,

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Emilie LISSE donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération portant que la tarification du cimetière communal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 27 juin 2014 fixant la tarification du cimetière communal.

Il propose de revoir les tarifs comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209000-20201218-2020\_73-DE

**COMMUNE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE**  
**TARIFS CIMETIERE COMMUNAL**  
**AU 1ER JANVIER 2021**

TARIFS CONCESSIONS ET CAVEAUX		
DUREES	DUREE	PRIX
Concession 2m <sup>2</sup>	30 ans	350 €
Concession 2m <sup>2</sup>	50 ans	580 €
TARIF COLUMBARIUM		
Case de columbarium 2 urnes	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
	50 ans	1 000 €
Pose d'une plaque nominative par défunt		190 €
Soliflor		110 €
TARIF CAVURNE		
Cavurne avec dalle granit - maximum 4 urnes	30 ans	600 €
	50 ans	1 000 €
JARDIN DU SOUVENIR		
Dispersion de cendres	perpétuité	190 €

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré (19 voix pour - 0 Contre et 0 abstention)

Décide :

De fixer ainsi les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour extrait conforme,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

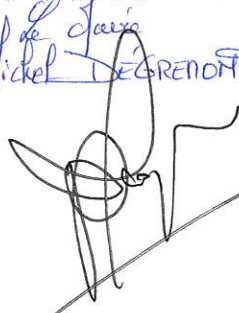

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

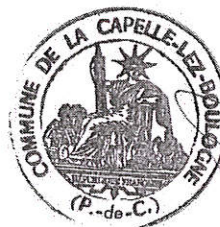
La Capelle-Les-Boulogne,

Le 18 décembre 2020

Le Maire,

Certifié et rendu exécutoire le :

25 DEC. 2020  
*Marie-Christine DEGRENOY*  
  




REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209050-20201218-2020\_73-DE